



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt de Normandie**

Caen, le 19/02/2021

**La directrice régionale
à
EARL LEFORESTIER
Les Authieux
76690 AUTHIEUX-RATIEVILLE**

Pascaline HUET / Romain PALIX

Service régional de l'alimentation – SRAL
02 31 24 99 20 / 02 31 24 97 13
sral.draaf-normandie@agriculture.gouv.fr

N/ref : SRAL_2020_289

Objet : Résultats prélèvements – Incendie Lubrizol – NL Logistique septembre 2019

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la surveillance au long cours mise en place à la suite de l'incendie Lubrizol – NL Logistique, des prélèvements de fruits de verger ont été effectués par mes services dans votre exploitation le 14/09/20.

Les échantillons ont été analysés :

- au LABERCA pour les produits d'extinction PFHxA
- au Laboratoire de Vendée (LDA 85) pour les Dioxines, PCB-DL, PCB-NDL, 4HAP, phénanthrène et fluorothrène
- au Service Commun des Laboratoires de Lille (SCL 59) pour les métaux lourds

Tous les résultats obtenus sont conformes à la réglementation en vigueur.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Pour la directrice régionale,
Le chef du SRAL

Jean-François COLLOBERT



VENDÉE
LE DÉPARTEMENT

Laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation de la Vendée

RAPPORT D'ANALYSE



Accréditation
n° 1-1064
Portée disponible
sur www.cofrac.fr

Demande N° : L.2020.37033
Client : DIRECTION REGIONALE DE L ALIMENTATION DE L AGRICULTURE
Bulletin n° : L.2020.37033-1

DIRECTION REGIONALE DE L ALIMENTATION DE L AGRICULTURE ET DE LA FORET
SERVICE REGIO ALIMENTATION CPCM
6 BD GAL VANIER CS95181 LA PIERRE HEUZE
14070 CAEN CEDEX 5

Date de réception : 17/09/2020 15:31
Date de prélèvement : 14/09/2020
Prélevé par : Marina BOUREY / Mélanie MARTEL
Méthode prélèvement :
Collecté par :

Echantillon: L.2020.37033-1 Nature échantillon: Végétaux
Lieu de prélèvement: EARL LE FORESTIER- Parcelle "RATIEVILLE"
Pays d'origine: # Nature du produit: Pommes
Référence : SRALNOR-MB-20200914-EARL-LEFORESTIER-Fruits-verger-AH

Date de début d'analyse : 18/09/2020

Date de début d'analyse (Confirmation) :

Analyse	Méthode	Résultat	Incertitude absolue (+/- U)	Unité	Limite réglementaire
Dioxines et Furanes					
OMS-PCDD/F-TEQ Upperbound	LABERCA/DGAL/DPCB-tma. 2	0.018	0.004	pg TEQ/g de produit	0,3
OMS-PCDD/F-TEQ Mediumbound	LABERCA/DGAL/DPCB-tma. 2	0.009		pg TEQ/g de produit	
OMS-PCDD/F-TEQ Lowerbound	LABERCA/DGAL/DPCB-tma. 2	0.000		pg TEQ/g de produit	
PCB Dioxin-Like					
OMS-PCBDL-TEQ Upperbound	LABERCA/DGAL/DPCB-tma. 2	0.002	0.000	pg TEQ/g de produit	0,1
OMS-PCBDL-TEQ Mediumbound	LABERCA/DGAL/DPCB-tma. 2	0.001		pg TEQ/g de produit	
OMS-PCBDL-TEQ Lowerbound	LABERCA/DGAL/DPCB-tma. 2	0.000		pg TEQ/g de produit	
Dioxines, Furanes et PCB Dioxin-Like					
OMS-PCDD/F-PCBDL-TEQ Upperbound	LABERCA/DGAL/DPCB-tma. 2	0.020	0.004	pg TEQ/g de produit	
PCB Non Dioxin-Like					
Somme PCB NDL Upperbound	LABERCA/DGAL/DPCB-tma. 2	0.006	0.001	ng/g de produit	1
Somme PCB NDL Mediumbound	LABERCA/DGAL/DPCB-tma. 2	0.006		ng/g de produit	
Somme PCB NDL Lowerbound	LABERCA/DGAL/DPCB-tma. 2	0.005		ng/g de produit	

Conclusion: Echantillon conforme

Commentaire échantillon:

La déclaration de conformité est réalisée en tenant compte des incertitudes de mesure selon le règlement (UE) N°1881/2006, modifié par les règlements (UE) 1259/2011, 1067/2013 et 704/2015.

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il ne concerne que les objets soumis aux essais et aux prélèvements.

L'accréditation de la section Laboratoire du COFRAC selon la norme NF EN ISO/CEI 17025 atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais et prélèvements couverts par l'accréditation identifiés par U : incertitude de mesure élargie (k=2)

La déclaration de conformité n'est couverte par l'accréditation que si l'ensemble des résultats pris en considération pour conclure, sont couverts par l'accréditation. Le laboratoire est responsable de toutes les informations fournies dans le rapport sauf lorsque l'information est fournie par le client. (Les données clients sont identifiées par #). Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les caractéristiques associées à l'échantillon ne sont pas de sa responsabilité. Le laboratoire est agréé par les Ministères chargés de la santé, de l'environnement et de l'agriculture..

Un décompte et un avis des sommes à payer vous seront adressés dans les prochains jours par la Paierie Départementale

Demande N° : L.2020.37033 Echantillon N° : L.2020.37033-1-1

Page : 1 / 5

Rond-Point Georges Duval - CS 80802 - 85021 La Roche sur Yon Cedex - Tél. 02 28 85 79 79 - Fax 02 28 85 34 25 - labo@vendee.fr - www.laboratoire.vendee.fr



Dioxines / Furanes

Détection	CPG-HRMS
Masse prise d'essai avant extraction (en g)	3.510
Pourcentage de matière sèche	17.0
Equivalent poids frais (en g)	20.647
Equivalent à 12% d'humidité (en g)	
Masse de graisse extraite ou purifiée (en g)	0.191
Pourcentage de matière grasse	0.9
Incertitude élargie (en %)	20

Eléments	OMS-TEF (2005)	LOD / LOQ	Rendement d'extraction	Résultats
2378 TCDD	1	0.006	74.8	< 0.006
12378 PCDD	1	0.005	73.4	< 0.005
123789 HxCDD	0.1	0.006	74.9	< 0.006
123678 HxCDD	0.1	0.007	74	< 0.007
123478 HxCDD	0.1	0.007	71.7	< 0.007
1234678 HpCDD	0.01	0.005	72.5	< 0.005
12346789 OCDD	0.0003	0.007	68.6	0.011
2378 TCDF	0.1	0.007	70.7	< 0.007
12378 PCDF	0.03	0.006	74.4	< 0.006
23478 PCDF	0.3	0.007	72.4	< 0.007
123478 HxCDF	0.1	0.004	75	< 0.004
123678 HxCDF	0.1	0.004	75.3	< 0.004
123789 HxCDF	0.1	0.005	72.3	< 0.005
234678 HxCDF	0.1	0.004	69.3	< 0.004
1234789 HpCDF	0.01	0.004	68	< 0.004
1234678 HpCDF	0.01	0.002	73.6	0.003
12346789 OCDF	0.0003	0.008	68.1	< 0.008

Total OMS-TEQ-PCDD/PCDF		
Upperbound	0.018	pg TEQ/g de produit
Mediumbound	0.009	pg TEQ/g de produit
Lowerbound	0.000	pg TEQ/g de produit

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il ne concerne que les objets soumis aux essais et aux prélèvements.

L'accréditation de la section Laboratoire du COFRAC selon la norme NF EN ISO/CEI 17025 atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais et prélèvements couverts par l'accréditation identifiés par U : incertitude de mesure élargie (k=2)

La déclaration de conformité n'est couverte par l'accréditation que si l'ensemble des résultats pris en considération pour conclure, sont couverts par l'accréditation.

Le laboratoire est responsable de toutes les informations fournies dans le rapport sauf lorsque l'information est fournie par le client. (Les données clients sont identifiées par #)

Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les caractéristiques associées à l'échantillon ne sont pas de sa responsabilité. Le laboratoire est agréé par les Ministères chargés de la santé, de l'environnement et de l'agriculture..

Un décompte et un avis des sommes à payer vous seront adressés dans les prochains jours par la Paierie Départementale

Demande N° : L.2020.37033 Echantillon N° : L.2020.37033-1-1

Page : 2 / 5

Rond-Point Georges Duval - CS 80802 - 85021 La Roche sur Yon Cedex - Tél. 02 28 85 79 79 - Fax 02 28 85 34 25 - labo@vendee.fr - www.laboratoire.vendee.fr




PCB Dioxine-Like

Paramètres	PCB DL Coplanaires	PCB DL Non Coplanaires
Détection	CPG-HRMS	CPG-HRMS
Masse prise d'essai avant extraction (en g)	3.510	3.510
Pourcentage de matière sèche	17.0	17.0
Equivalent poids frais (en g)	20.647	20.647
Equivalent à 12% d'humidité (en g)		
Masse de graisse extraite ou purifiée (en g)	0.191	0.191
Pourcentage de matière grasse	0.9	0.9
Incertitude élargie (en %)	20	20

Eléments coplanaires	OMS-TEF (2005)	LOD / LOQ	Rendement d'extraction	Résultats
PCB77	0.0001	0.002	69.1	0.065
PCB81	0.0003	0.002	72.6	< 0.002
PCB126	0.1	0.016	84.4	< 0.016
PCB169	0.03	0.009	78.9	< 0.009
Eléments non coplanaires	OMS-TEF (2005)	LOD / LOQ	Rendement d'extraction	Résultats
PCB105	0.00003	0.010	84.2	0.201
PCB114	0.00003	0.012	88.2	0.023
PCB 118	0.00003	0.012	81	0.559
PCB123	0.00003	0.012	81.8	< 0.012
PCB156	0.00003	0.010	88.8	0.056
PCB157	0.00003	0.010	87.2	0.013
PCB167	0.00003	0.010	88.8	0.016
PCB189	0.00003	0.027	94.6	< 0.027

Total OMS-TEQ-PCB		
Upperbound	0.002	pg TEQ/g de produit
Mediumbound	0.001	pg TEQ/g de produit
Lowerbound	0.000	pg TEQ/g de produit
Total OMS-PCDD/F-PCB-TEQ		
Upperbound	0.020	pg TEQ/g de produit

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il ne concerne que les objets soumis aux essais et aux prélèvements.

L'accréditation de la section Laboratoire du COFRAC selon la norme NF EN ISO/CEI 17025 atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais et prélèvements couverts par l'accréditation identifiés par  U : incertitude de mesure élargie (k=2)

La déclaration de conformité n'est couverte par l'accréditation que si l'ensemble des résultats pris en considération pour conclure, sont couverts par l'accréditation. Le laboratoire est responsable de toutes les informations fournies dans le rapport sauf lorsque l'information est fournie par le client. (Les données clients sont identifiées par #). Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les caractéristiques associées à l'échantillon ne sont pas de sa responsabilité. Le laboratoire est agréé par les Ministères chargés de la santé, de l'environnement et de l'agriculture..

Un décompte et un avis des sommes à payer vous seront adressés dans les prochains jours par la Paierie Départementale

Demande N° : L.2020.37033 Echantillon N° : L.2020.37033-1-1

Page : 3 / 5

Rond-Point Georges Duval - CS 80802 - 85021 La Roche sur Yon Cedex - Tél. 02 28 85 79 79 - Fax 02 28 85 34 25 - labo@vendee.fr - www.laboratoire.vendee.fr



RAPPORT D'ANALYSE

PCB Non Dioxin-Like

Détection	CPG-HRMS
Masse prise d'essai avant extraction (en g)	3.510
Pourcentage de matière sèche	17.0
Equivalent poids frais (en g)	20.647
Equivalent à 12% d'humidité (en g)	
Masse de graisse extraite ou purifiée (en g)	0.191
Pourcentage de matière grasse	0.9
Incertitude élargie (en %)	20

Eléments	LOD / LOQ	Rendement d'extraction	Résultats
PCB 28	0.001	68.3	0.001
PCB 52	0.001	82.9	0.001
PCB 101	0.001	82.6	0.001
PCB 138	0.001	81.3	0.001
PCB 153	0.001	79.4	0.001
PCB 180	0.001	89.3	< 0.001

Somme des 6 PCB NDL		
Upperbound	0.006	ng/g de produit
Mediumbound	0.006	ng/g de produit
Lowerbound	0.005	ng/g de produit

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il ne concerne que les objets soumis aux essais et aux prélèvements.

L'accréditation de la section Laboratoire du COFRAC selon la norme NF EN ISO/CEI 17025 atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais et prélèvements couverts par l'accréditation identifiés par U : incertitude de mesure élargie (k=2)

La déclaration de conformité n'est couverte par l'accréditation que si l'ensemble des résultats pris en considération pour conclure, sont couverts par l'accréditation. Le laboratoire est responsable de toutes les informations fournies dans le rapport sauf lorsque l'information est fournie par le client. (Les données clients sont identifiées par #) Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les caractéristiques associées à l'échantillon ne sont pas de sa responsabilité. Le laboratoire est agréé par les Ministères chargés de la santé, de l'environnement et de l'agriculture..

Un décompte et un avis des sommes à payer vous seront adressés dans les prochains jours par la Paierie Départementale



VENDÉE
LE DEPARTEMENT

Laboratoire de l'Environnement et de l'Alimentation de la Vendée



Accréditation
n° 1-1064
Portée disponible
sur www.cofrac.fr

RAPPORT D'ANALYSE

Echantillon: L.2020.37033-1-2 **Nature échantillon: Végétaux**
 # Lieu de prélèvement: EARL LE FORESTIER- Parcelle # Nature du produit: Pommes
 # Pays d'origine:
 # Référence : SRALNOR-MB-20200914-EARL-LEFORESTIER-Fruits-verger-AH

Date de début d'analyse : 18/09/2020 Date de début d'analyse (Confirmation) :

Analyse	Méthode	Résultat	Incertitude (+/- U)	Unité	Limite régl.	LOD = LOQ	Rendement (en %)
Hydrocarbures Polycycliques Aromatiques							
Matière sèche (%) en dépistage	LABERCA/HAP-tma.1	17.0		%			
Benzo(a)anthracene	LABERCA/HAP-tma.1	< 0.034		µg/kg de produit		0.034	62.8
Benzo(a)pyrene	LABERCA/HAP-tma.1	< 0.034		µg/kg de produit		0.034	84.0
Benzo(b)fluoranthene	LABERCA/HAP-tma.1	< 0.034		µg/kg de produit		0.034	76.0
Chrysene	LABERCA/HAP-tma.1	< 0.034		µg/kg de produit		0.034	70.4
Fluoranthene	LABERCA/HAP-tma.1	< 0.034		µg/kg de produit		0.034	41.6
Phenanthrene	LABERCA/HAP-tma.1	< 0.034		µg/kg de produit		0.034	20.0
HAP4 Lowerbound	LABERCA/HAP-tma.1	0		µg/kg de produit			
HAP4 Upperbound	LABERCA/HAP-tma.1	0.14		µg/kg de produit			

Conclusion:

Commentaire échantillon:

Les résultats quantifiés sont corrigés par le rendement d'extraction.
 La déclaration de conformité est réalisée selon les règlements CE N°1881/2006 modifié par CE N°2015/1125 et CE N°333/2007 modifié par CE N°836/2011 en tenant compte de l'incertitude de mesure.

La Roche sur Yon, le 19/10/2020

Emmanuelle QUETIER
Responsable micropolluants
alimentaires

Destinataires :

- DIRECTION REGIONALE DE L ALIMENTATION DE L AGRICULTURE ET DE LA FORET, SERVICE
REGIO ALIMENTATION CPCM, 6 BD GAL VANIER CS95181, 14070 CAEN CEDEX 5
- DIRECTION REGIONALE DE L ALIMENTATION DE L AGRICULTURE ET DE LA FORET, SERVICE
REGIO ALIMENTATION CPCM, 6 BD GAL VANIER CS95181, 14070 CAEN CEDEX 5

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il ne concerne que les objets soumis aux essais et aux prélèvements.

L'accréditation de la section Laboratoire du COFRAC selon la norme NF EN ISO/CEI 17025 atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais et prélèvements couverts par l'accréditation identifiés par U : incertitude de mesure élargie (k=2)

La déclaration de conformité n'est couverte par l'accréditation que si l'ensemble des résultats pris en considération pour conclure, sont couverts par l'accréditation. Le laboratoire est responsable de toutes les informations fournies dans le rapport sauf lorsque l'information est fournie par le client. (Les données clients sont identifiées par #). Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Si le prélèvement n'est pas réalisé par le laboratoire, les caractéristiques associées à l'échantillon ne sont pas de sa responsabilité. Le laboratoire est agréé par les Ministères chargés de la santé, de l'environnement et de l'agriculture.

Un décompte et un avis des sommes à payer vous seront adressés dans les prochains jours par la Paierie Départementale

Demande N° : L.2020.37033 Echantillon N° : L.2020.37033-1-1

Page : 5 / 5

Rond-Point Georges Duval - CS 80802 - 85021 La Roche sur Yon Cedex - Tél. 02 28 85 79 79 - Fax 02 28 85 34 25 - labo@vendee.fr - www.laboratoire.vendee.fr



LABORATOIRE DE LILLE
DOMAINE DU CERTIA
369, RUE JULES GUESDE
59651 VILLENEUVE D'ASCQ

Téléphone : 03 20 34 45 70
Télécopie : 03 20 67 09 48
Mél : LABO59@scl.finances.gouv.fr

Suivi par : GENOUD Mathieu

DRAAF DE NORMANDIE
6 BD DU GENERAL VANIER - CS 95181
F-14070 CAEN CEDEX 5

**Bordereau de transmission du rapport
LIL-2020-1754**

Le 30/09/2020

Nos références		Vos références	
Rapport	LIL-2020-1754 du 30/09/2020	Demande	SRALNOR-MM-20200914-EARL-
Suivi par	GENOUD Mathieu	LEFORES	
Demande reçue le	17/09/2020	Dossier	du 14/09/2020
		Scellé	E.F024861 (scellé intègre)
Dénomination :		POMMES (SRALNOR-MM-20200914-EARL-LEFORESTIER-FRUITES-VERGERS-AH)	
Avis synthétique enregistré par le laboratoire :		CONFORME COMPTE TENU DES ESSAIS OU RECHERCHES EFFECTUÉS	

Observations du laboratoire

Analyses réalisées dans le cadre de l'Instruction Technique DGAL/SDPAL/2020-23 du 10/01/2020 en accord avec l'agrément temporaire du 11/02/2020.

Les résultats des analyses et essais ont été interprétés au regard des références suivantes :

- Règlement (CE) n°1881/2006 modifié, portant fixation de teneurs maximales pour certains contaminants dans les denrées alimentaires (plomb, cadmium);
- Avis de l'EFSA du 12 octobre 2009 relatif à l'évaluation des risques présentés par l'arsenic inorganique,
- Avis de l'EFSA adopté le 22 janvier 2015 relatif à l'évaluation des risques présentés par le nickel,
- Avis de l'EFSA adopté le 22 mai 2008 relatif à la sécurité de l'aluminium de source alimentaire,
- Table de composition nutritionnelle (CIQUAL) (zinc)
- Règlement (CE) n°178/2002 modifié établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire, instituant l'Autorité européenne de sécurité des aliments et fixant des procédures relatives à la sécurité des denrées alimentaires.

Les analyses et essais réalisés sur l'échantillon n'ont pas mis en évidence de manquement à la réglementation : les teneurs en plomb et en cadmium sont inférieures aux teneurs maximales fixées par le règlement (CE) n°1881/2006.

Les teneurs dosées en arsenic, nickel, zinc et aluminium sont cohérentes avec les données d'occurrence mentionnées dans les avis de l'EFSA ou les informations figurant dans la table de composition nutritionnelle des aliments (CIQUAL).

Il n'existe pas, à l'heure actuelle, de limites réglementaires spécifiques concernant le mercure dans les denrées alimentaires.

Pour interpréter, il a été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.

Bordereau de transmission d'un rapport (suite)

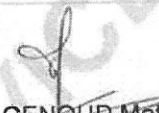
Bordereau de transmission du rapport
LIL-2020-1754

Le 30/09/2020

<i>Nos références</i>		<i>Vos références</i>	
Rapport	LIL-2020-1754 du 30/09/2020	Demande	SRALNOR-MM-20200914-EARL-
Suivi par	GENOUD Mathieu	LEFORES	
Demande reçue le	17/09/2020	Dossier	du 14/09/2020
		Scellé	E.F024861 (scellé intègre)
Dénomination : POMMES (SRALNOR-MM-20200914-EARL-LEFORESTIER-FRUITES-VERGERS-AH)			
Avis synthétique enregistré par le laboratoire : CONFORME COMPTE TENU DES ESSAIS OU RECHERCHES EFFECTUÉS			

Le présent bordereau de transmission du rapport est un document interne réservé au service destinataire. Il ne peut y être fait référence explicite, ni être joint aux dossiers de procédure administrative ou pénale. Seul le rapport ci-joint est, le cas échéant, communiqué aux personnes concernées.

Par ailleurs, l'avis synthétique enregistré par le laboratoire ne préjuge en rien des suites à donner.


GENOUD Mathieu
Responsable d'unité scientifique

RÉSERVÉ AU SERVICE



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Service commun
des laboratoires
DGCCRF – DGDDI

LABORATOIRE DE LILLE
DOMAINE DU CERTIA
369, RUE JULES GUESDE
59651 VILLENEUVE D'ASCQ

RAPPORT D'ESSAIS
LIL-2020-1754 du 30/09/2020

ACCREDITATION
N° 1-0507
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR



Données client :

Réf. de la demande SRALNOR-MM-20200914-EARL-LEFORES
Réf. du dossier du 14/09/2020

DRAAF DE NORMANDIE
6 BD DU GENERAL VANIER - CS 95181
F-14070 CAEN CEDEX 5

Échantillon reçu le 17/09/2020
Scellé E.F024861 (scellé intègre)

DÉNOMINATION DE L'ÉCHANTILLON

POMMES (SRALNOR-MM-20200914-EARL-LEFORESTIER-FRUITES-VERGERS-AH)

DESCRIPTION DE L'ÉCHANTILLON

Pommes conditionnées dans un sachet plastique,
Environ 1.6 kg
Bon état

RÉSULTATS DES EXAMENS ET ESSAIS EFFECTUÉS SUR L'ÉCHANTILLON

Date de début d'analyse		17/09/20
* Éléments traces métalliques • ICP-MS • NF EN 15763 : 2010		
* Plomb		< LQ = 0,007 mg/kg
* Cadmium		< LQ = 0,0004 mg/kg
* Arsenic total		< LQ = 0,007 mg/kg
* Mercure		< LQ = 0,005 mg/kg
* Éléments traces métalliques • ICP-MS • ANA.PRT.812		
* Nickel		0,041±0,009 mg/kg
Éléments traces métalliques • ICP-MS • ANA.PRT.1252		
Aluminium		0,64±0,32 mg/kg
Zinc		0,24±0,10 mg/kg

COMMENTAIRES PARTICULIERS

Les teneurs indiquées sont exprimées sur le produit tel que reçu.
La préparation de l'échantillon a été réalisée conformément aux dispositions du RCE n°1881/2006 et aux considérations générales de la norme NF EN 13804 (mai 2013).
Les résultats pour le nickel ont été obtenus en réalisant la médiane sur 4 essais.
LQ signifie « Limite de quantification ».



R1L59201754

RAPPORT D'ESSAIS LIL-2020-1754 du 30/09/2020 (Suite)

Données client :

Réf. de la demande SRALNOR-MM-20200914-EARL-LEFORES
Réf. du dossier du 14/09/2020

DRAAF DE NORMANDIE
6 BD DU GENERAL VANIER - CS 95181
F-14070 CAEN CEDEX 5

Échantillon reçu le 17/09/2020
Scellé E.F024861 (scellé intègre)

INTERPRÉTATION

Les résultats des analyses et essais ont été interprétés au regard des références suivantes :

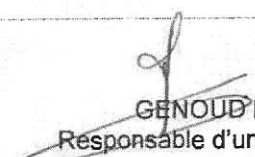
- Règlement (CE) n°1881/2006 modifié, portant fixation de teneurs maximales pour certains contaminants dans les denrées alimentaires (plomb, cadmium);
- Avis de l'EFSA du 12 octobre 2009 relatif à l'évaluation des risques présentés par l'arsenic inorganique,
- Avis de l'EFSA adopté le 22 janvier 2015 relatif à l'évaluation des risques présentés par le nickel,
- Avis de l'EFSA adopté le 22 mai 2008 relatif à la sécurité de l'aluminium de source alimentaire,
- Table de composition nutritionnelle (CIQUAL) (zinc)
- Règlement (CE) n°178/2002 modifié établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire, instituant l'Autorité européenne de sécurité des aliments et fixant des procédures relatives à la sécurité des denrées alimentaires.

Les analyses et essais réalisés sur l'échantillon n'ont pas mis en évidence de manquement à la réglementation : les teneurs en plomb et en cadmium sont inférieures aux teneurs maximales fixées par le règlement (CE) n°1881/2006.

Les teneurs dosées en arsenic, nickel, zinc et aluminium sont cohérentes avec les données d'occurrence mentionnées dans les avis de l'EFSA ou les informations figurant dans la table de composition nutritionnelle des aliments (CIQUAL).

Il n'existe pas, à l'heure actuelle, de limites réglementaires spécifiques concernant le mercure dans les denrées alimentaires.

Pour interpréter, il a été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.


GENOUD Mathieu
Responsable d'unité scientifique

Les résultats et les interprétations ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis aux examens et essais et tel qu'il a été reçu.

(*) : le symbole * identifie les essais et interprétation accrédités par le COFRAC.

La reproduction de ce rapport, qui comporte 2 pages, n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Le SCL met à disposition sur demande le processus de traitement des réclamations (AME.PRO.9).

Les données fournies par le client le sont sous sa seule responsabilité et sont identifiées dans le rapport comme "données clients". Les autres données du rapport sont produites par le laboratoire.

Pour toute information concernant ce rapport, les entreprises concernées doivent s'adresser au service à l'origine de la demande d'analyse (coordonnées en entête à droite).

Nantes le 05 octobre 2020

DRAAF Normandie

6 Boulevard Général Vanier

N° cde :

14000 Caen

Client	Référence de la demande	Date de réception
1661	20.1531	25 sept. 2020
Objet de la demande		
Alerte ROUEN 2019		

RAPPORT D'ESSAIS

Prélèvement 20.1531.1 Nature : pomme	Identification demandeur L.2020.37033-1-1
Perfluorés par LC-MS/MS Méthode (*)LABERCA/PFAS-tma.1.02 Date début analyse : 15/09/20 Date fin analyse : 05/10/20	Concentration en PFHxA < 0,04 µg/kg

A titre d'information et sauf avis contraire : les échantillons conformes sont éliminés 1 semaine après l'émission du rapport d'essais, les échantillons non conformes sont conservés 5 ans.

La reproduction de ce rapport d'essais n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Il comporte 2 page(s).

L'Accréditation de la Section Essais du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation (méthode comportant un astérisque *).

Le Directeur du LABERCA
Bruno LE BIZEC



Le rapport d'essais ne concerne que les objets soumis à essais.
Les résultats s'appliquent à l'échantillon tel qu'il a été reçu.
Les analyses ont été réalisées au Laberca.



L.2020.37033-1-1 DRAA1400
 17/09/20 * CPROD_AH VEGETAUX
 SRALNOR-MB-20200914-EARL-LEFORESTIE

L.2020.37033-1-2 DRAA1400
 17/09/20 * CPROD_AH VEGETAUX
 SRALNOR-MB-20200914-EARL-LEFORESTIE

20.1531.1

 Direction Régionale de l'Alimentation, l'Agriculture et la Forêt - NORMANDIE Service Régional de l'Alimentation	
Numéro scellé : SRALNOR-MB-20200914-EARL-LEFORESTIE Fruit - Vergers - A.H.	
Coordonnées GPS : N49.59283 / E1.15069 EF 024878.	
Dénomination du produit / Culture concernée : pommes 9	Poids / Unité > 500g
Date et heure de prélèvement : 17/09/2020	
Lieu du prélèvement : Parcelle "Rabouille"	
Nom et adresse du détenteur de la marchandise EARL LEFORESTIER Les Aulnays 76690 Aulnays Rabouille	
Renseignements complémentaires (urgence / consignation...) : Plan de surveillance renforcée suite à l'incendie des usines Lubrizol et NL Logistique	
Recherches demandées : Dioxines PCB-DL PCB-NDL 4HAP et phénanthrène, fluorothrène, produits d'extinction : PFHxA	
Echantillon destination alimentation humaine	
Signature du détenteur 	Nom de l'agent : M. Bouvey Signature de l'agent : 